



Convocation CA association

Par kladius

Bonjour

Les statuts de notre association précisent "qu'un CA se réunit sur convocation du Président ou sur la demande du quart de ses membres". Nous sommes dans le cas ou suite à des problèmes de gouvernance nous demandons un CA ,car le quart des membres le demande, et nous voudrions savoir si la convocation du CA peut être faites directement par les membres demandeurs ou faut-il passer par le président pour cette convocation.

Merci de vote réponse .

Par Isadore

Bonjour,

Si vos statuts ne disent rien de plus, le "quart demandeur" peut envoyer les convocations lui-même, puisque les statuts n'imposent pas de passer par le président.